

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 septembre 2011

CP 11/09-14

L'an deux mil onze, le 26 septembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Premier Vice-Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Cambon, Massip, Moignard, Albert, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou ;

Excusés ayant donné procuration de vote : MM. Baylet, Gonzalez et Quéreilhac.

**S.A. PROMOLOGIS
DEMANDES DE GARANTIES D'EMPRUNTS
COMMUNE DE MONTAUBAN**

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen trois demandes de garanties d'emprunts présentées par Monsieur le Directeur de la société Promologis. Elles concernent l'acquisition et l'amélioration ainsi que la réhabilitation énergétique de logements sur la commune de Montauban.

I – Rue du Docteur Labat

Cette opération concerne l'acquisition et l'amélioration d'un logement PLAI situé 16 rue du Docteur Labat à Montauban.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 169 426 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLAI foncier	22 600,00 €
* Prêt PLAI travaux	114 883,00 €
* Subvention Etat	10 000,00 €
* Fonds propres	21 943,00 €
Total	169 426,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 137 483 €.

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Prêt PLAI foncier	
- Montant	22 600,00 €
- Montant de la garantie	9 040,00 €
- Echéances	annuelles
- Index	Livret A
- Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb
- Durée	50 ans
- Préfinancement	3 à 24 mois
- Taux annuel de progressivité	de 0% à 0,50%

Prêt PLUS travaux	
- Montant	114 883,00 €
- Montant de la garantie	45 953,20 €
- Echéances	annuelles
- Index	Livret A
- Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb
- Durée	40 ans
- Préfinancement	3 à 24 mois
- Taux annuel de progressivité	de 0% à 0,50%

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 54 993,20 €, soit 40 % d'un montant global de 137 483 €, le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération se portant garant à hauteur de 60 % de la totalité des emprunts souscrits, comme l'indique sa délibération en date du 28 avril 2011.

II – Quai Poult

Cette opération concerne la réhabilitation énergétique de 6 logements situés 81 quai Poult à Montauban.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 195 556 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PAM	130 000,00 €
* Fonds propres	65 956,00 €
Total	195 956,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 130 000 €.

Les conditions actuelles du prêt Eco-prêt PAM, destiné à la réhabilitation énergétique, à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Eco-prêt PAM	
- Montant	130 000,00 €
- Montant de la garantie	52 000,00 €
- Echéances	annuelles
- Index	Livret A
- Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
- Durée	20 ans
- Préfinancement	3 à 24 mois
- Taux annuel de progressivité	de 0% à 0,50%

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 52 000 €, soit 40 % d'un montant global de 130 000 €, le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération se portant garant à hauteur de 60 % de la totalité des emprunts souscrits, comme l'indique sa délibération en date du 20 mai 2011.

III – Divers logements sur la commune de Montauban

Cette opération concerne la réhabilitation énergétique de 16 logements situés sur la commune de Montauban :

* 55 avenue Marceau Hamecher	1 logement
* 4 avenue Marceau Hamecher	3 logements
* 11 rue de l'égalité	1 logement
* 15 rue Cambon	4 logements
* 25 rue Léon de Maleville	4 logements
* 3 rue Gillaque	3 logements

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 361 986 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt LS Réhabilitation	181 000,00 €
* Subvention Région	15 400,00 €
* Subvention FEDER	16 000,00 €
* Fonds propres	149 586,00 €
Total	361 986,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 181 000 €.

Les conditions actuelles du prêt Eco-prêt LSR, destiné à la réhabilitation énergétique, à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Eco-prêt LSR	
- Montant	181 000,00 €
- Montant de la garantie	72 400,00 €
- Echéances	annuelles
- Durée	20 ans
- Taux d'intérêt actuariel fixe	2,35%
- Amortissement	naturel
- Taux annuel de progressivité	de 0% l'an

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 181 000 €, soit 40 % d'un montant global de 72 400 €, le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération se portant garant à hauteur de 60 % de la totalité des emprunts souscrits, comme l'indique sa délibération en date du 20 mai 2011.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à S.A. Promologis :

- pour l'acquisition et l'amélioration d'un logement PLAI situé 16 rue du Docteur Labat à Montauban, la garantie du département à hauteur de 40 % soit un montant de 54 993,20 € pour deux prêts, l'un de type PLAI foncier d'un montant de 22 600 € sur une durée de 50 ans au taux annuel de progressivité de 0 % à 0,50 %, l'autre de type PLUS travaux d'un montant de 114 883 € sur une durée de 40 ans au taux annuel de progressivité de 0 % à 0,50 % contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations ;

- Précise que le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants comme l'indique sa délibération en date du 28 avril 2011 ;
- pour la réhabilitation énergétique de 6 logements situés 81 quai Poult à Montauban, la garantie du département à hauteur de 40 % soit un montant de 52 000 € pour un prêt éco-prêt PAM d'un montant de 130 000 € sur une durée de 20 ans au taux annuel de progressivité de 0 % à 0,50 %, contracté auprès de la caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants comme l'indique sa délibération en date du 20 mai 2011 ;
- pour la réhabilitation énergétique de 16 logements situés à Montauban : 55 avenue Marceau Hamecher (1 logement), 4 avenue Marceau Hamecher (3 logements), 11 rue de l'égalité (1 logement), 15 rue Cambon (4 logements), 25 rue Léon de Maleville (4 logements) 3 rue Gillaque (3 logements), la garantie du département à hauteur de 40 % soit un montant de 72 400 € pour un prêt éco-prêt LSR d'un montant de 181 000 € sur une durée de 20 ans au taux annuel de progressivité de 0 % l'an, contracté auprès de la caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants comme l'indique sa délibération en date du 20 mai 2011.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,